

la nouvelle
ACTION FRANÇAISE

HEBDOMADAIRE ROYALISTE - NOUVELLE SERIE - N° 17 - 1 FRANC - 25-8-1971

**LE
DOLLAR
ET
L'EUROPE
EN
E C H E C**

Le Dollar et l'Europe

LA FIN DES

L'hégémonie américaine est morte, le règne tout-puissant du dollar qui l'avait assurée au cours des vingt-cinq dernières années vient de s'achever. Le monde occidental tremble sur ses bases dans la hantise d'un retour à la situation trouble des années 30. L'Europe des six, une fois de plus, enregistre l'impossibilité d'un accord sans lequel aucune solidarité politique n'est concevable.

Remarquable de discrétion, le monde soviétique attend son heure dont les difficultés présentes des Etats-Unis ne manquent point de le rapprocher.

Peu importe désormais que le dollar soit officiellement dévalué ou non. Le fait est que sa dévalorisation est aujourd'hui acquise, tant dans le cadre des transactions commerciales que sur les marchés de capitaux. Monnaie forte, monnaie de réserve, devise de référence, le dollar a cessé de correspondre à ces caractéristiques. Faute d'avoir su admettre cette éventualité plus tôt, l'Amérique se voit brutalement frappée et blessée au plus profond d'elle-même. Sait-elle d'ailleurs de quelle façon elle peut s'en sortir ?

UNE EVOLUTION PREVISIBLE

La crise du dollar est cependant ancienne et doit être rattachée à celle du système monétaire international. A la fin de la dernière guerre, les accords de Bretton-Woods avaient institué en 1944 un ensemble de relations monétaires internationales d'un type nouveau. Rompant avec les pratiques dangereuses des années 30, ils avaient proscrit les cours de

change flottant et réaffirmé le principe fondamental des parités fixes, tout en tempérant la rigidité du régime de l'étalon-or par l'introduction d'une référence à des monnaies de réserve jouant le même rôle que l'étalon. En même temps se trouvaient condamnées les dévaluations sauvages et les attitudes discriminatoires dont le G.A.T.T. devait, peu après, préciser la portée sur le plan commercial.

En fait, les accords de Bretton-Woods consacraient surtout la suprématie du dollar, même si, de surcroît, ils avaient le mérite de faciliter la stabilisation des monnaies des pays ruinés par la guerre. Jusqu'en 1958, le nouveau système a fonctionné sans accrocs, les Etats-Unis jouissant à la fois d'un « leadership » politique et économique sur le monde occidental. Mais la reconstruction des pays européens et la dégradation concomitante de la position américaine devait susciter, dès cette période, des difficultés très sérieuses.

En effet, alors que les pays européens venaient de s'engager par le Traité de Rome à mettre en commun leurs ressources économiques afin d'accélérer leur développement, les Etats-Unis rencontraient dans le même temps des déséquilibres de leur commerce extérieur les obligeant, faute de pouvoir y remédier par eux-mêmes, à mettre en danger le système monétaire international.

La dégradation persistante de la balance américaine des paiements depuis 1958 obligea les Etats-Unis à faire de plus en plus appel au Fonds Monétaire International vis-à-vis duquel, après avoir été créanciers pen-

dant plus de dix ans, ils se retrouvèrent bientôt débiteurs. Ne sachant ou ne voulant résorber leur déficit par une politique nationale appropriée, les Etats-Unis recherchèrent une solution sur le plan international, associant les pays européens au règlement de leurs problèmes. En d'autres termes, selon la phrase lapidaire de M. Jacques Rueff, les américains ont renoncé à combattre l'inflation intérieure et cherché à profiter des avantages offerts par le système monétaire international pour « exporter leur inflation ».

Cette politique n'était possible qu'à condition que les pays européens acceptassent un minimum de sacrifices. Or, les accords de Bretton-Woods leur donnaient un moyen d'échapper à la contrainte américaine.

Monnaie de réserve assimilée à l'étalon, le dollar devait nécessairement être convertible en or. Cette situation qui ne présentait pas d'inconvénients lorsque le dollar était recherché pouvait en revanche devenir dramatique pour les Etats-Unis au cas où l'or redeviendrait plus « sûr » que le dollar. De Gaulle le pensa en 1965 et procéda au transfert en or des avoirs français en dollars. Ce fut la première alerte importante. La leçon ne fut pas tirée.

UNE SITUATION INSOLUBLE

Aucune issue satisfaisante ne peut être raisonnablement envisagée à la crise actuelle. Les Etats-Unis n'ont aucun moyen de décider les pays occidentaux à prendre partiellement

en échec

MYTHES

en charge le sauvetage du dollar. Inversement, ces derniers sont contraints de se tourner vers des procédures empiriques pour essayer de sauvegarder au mieux leur monnaie dans la débâcle présente.

L'heure de vérité a sonné et les mythes s'écroulent. Celui de l'invincibilité américaine en premier lieu, mais aussi celui de la communauté atlantique.

Qu'apporterait-elle aux Etats qui en feraient partie, sinon l'obligation de combler le déficit américain sans contrepartie réelle ? L'épreuve de ces jours vient de démontrer que les Etats-Unis réagissent en priorité en fonction de leurs intérêts propres et non par rapport aux hypothétiques valeurs d'un soi-disant « monde libre ». Toute politique internationale doit tenir compte de cette donnée permanente et apprécier en conséquence les initiatives américaines avec un minimum de prudence.

Mythe aussi que celui de la construction européenne. Déjà fortement ébranlée par la crise de mai dernier, l'Europe monétaire vient de voler en éclats. Cela n'est pas pour nous étonner, qui en avons à plusieurs reprises dénoncé ici même l'extrême fragilité.

La France et l'Allemagne mènent désormais des politiques monétaires totalement différentes et rigoureusement indépendantes. Les instances de Bruxelles enregistrent le désaccord et leur propre impuissance. Le Marché Commun est bien mal parti !

Il convient cependant de s'arrêter

un instant sur le cas du Benelux.

Devant l'échec tant des institutions monétaires internationales que des organismes communautaires ou de la coopération occidentale et de la « solidarité » européenne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont immédiatement retrouvé les liens privilégiés qui les avaient unis avant la mise en vigueur du Marché Commun. Au plus fort de la crise, leur détermination de présenter un front commun vis-à-vis de l'étranger est riche d'enseignements. Leur attitude est la preuve qu'une véritable coopération internationale est possible, à condition d'être fondée sur des intérêts communs indiscutables. C'est le cas en ce qui les concerne et l'on comprend mieux maintenant le rôle fondamental joué par ces trois pays dans le Marché Commun, notamment dans l'élaboration de l'Europe verte. Face aux oppositions d'intérêts entre l'Allemagne, la France et l'Italie, leur solidarité agissante les plaçait fréquemment dans une position arbitrale et leur

conférait par là même la réalité du pouvoir politique.

L'existence des constructions artificielles est liée à l'importance des crises qui les affectent. Que les difficultés soient passagères ou limitées et l'institution subsiste tant bien que mal. Que la crise soit durable et l'artifice éclate, le château de cartes s'écroule. Ce n'est qu'autour des solidarités naturelles que peut se reconstituer une communauté. La politique française doit donc éviter de céder à la tentation de l'isolement et viser à nous rapprocher des pays avec lesquels une coopération monétaire fructueuse est possible. Le gouvernement semble négliger à cet égard les possibilités offertes par la zone franc. Les exemples du Benelux, de la faillite américaine et de l'ambition germanique lui indiquent néanmoins clairement où sont les véritables intérêts français qui n'ont rien de commun avec les volontés impérialistes décadentes ou renaissantes.

JACQUES DELCOUR.

ABONNEZ-VOUS A LA N.A.F.

(Lettre hebdomadaire royaliste)

Je, soussigné (nom)
demeurant (rue) n°
à (ville) (département)
souscrit un abonnement d'un an à la « N.A.F. » et verse la somme de
(Tarif normal : 30 F. — Etranger : 42 F. — Etranger avion : 70 F.)

● chèque postal joint (C.C.P. N.A.F. Paris 642-31)

● chèque bancaire joint

● mandat-lettre joint

Date et signature :

REVUE DE LA PRESSE

LE DESARROI DES ÉCONOMISTES

Dans « L'express » (16 août), Roger Priouret confie le désarroi des économistes devant les derniers développements de la crise monétaire et la façon dont se posent aujourd'hui les problèmes économiques. Nous assistons à l'échec des techniques pour juguler l'inflation. En même temps la science économique est remise en cause. Un des plus grands économistes américains, Vassili Leontief dénonce l'abus des mathématiques et la fabrication de modèles plus ou moins séduisants mais toujours complexes qui reposent sur des hypothèses non vérifiées. L'école althusserienne dénie toute valeur aux théories classiques ou keynesiennes qui ne visent que les phénomènes et jamais les structures.

Mais si on dépouille la critique de l'équipe d'Althusser de ce qu'elle a de systématique, on retrouve la contestation des sociologues. Les économistes présentent l'économie comme « la science de la production et de la distribution des richesses ». De quel droit peut-on isoler cet aspect de la réalité sociale ? On le pouvait à la rigueur quand le processus de production et de distribution des richesses était entre les mains d'une classe sociale relativement homogène. L'homme d'aujourd'hui se refuse à être simplement un producteur et un consommateur dociles. Il obéit à d'autres mobiles, qui relèvent de la sociologie. Il dément les lois économiques les mieux établies, par exemple, aujourd'hui, en épargnant beaucoup en période d'inflation.

Ne peut-on dire que la science économique « isolée » est radicalement impuissante à affronter les problèmes ? Elle ne peut se passer d'une connaissance de l'homme (nécessité de l'anthropologie et de la sociologie) et de la science politique. Philippe Henri Durocher et Jacques Delcour, analysant le phénomène de l'inflation, ont montré combien il était lié à la démocratie, sa philosophie et sa pratique. Avant de définir des solutions techniques il faut connaître le phénomène en profondeur.

Priouret conclut ainsi son article :

Quand a éclaté la grande crise de 1929, Keynes élaborait déjà la théorie qui permettrait d'en sortir. Si d'aventure surgissait une crise semblable par sa gravité, la science économique d'aujourd'hui n'aurait rien à dire.

UNE DÉMOCRATIE MONDIALISTE ?

Ne quittons par « L'Express » sans signaler les réflexions de Jean-François Revel :

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est guère que le droit des États à disposer des peuples. Le principe de la souveraineté nationale, et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, interdit aux embryons d'institutions internationales ou d'en-

tentes multinationales qui existent d'intervenir quand les torts faits à une catégorie humaine, ou même à un simple individu, restent confinés dans les limites d'un pays.

Plus loin, il écrit :

Ce qui est en cause est donc bien la notion de souveraineté nationale. L'argument des « affaires intérieures » repose sur l'hypothèse que l'État-Nation émane d'un consensus. Or ce n'est pour ainsi dire le cas nulle part. Le principe de la non-ingérence, sans empêcher l'ingérence des impérialismes, a, par conséquent, pour effet de sanctuariser au sein des nations le règne de la force pure et la loi de la jungle, au moment même où l'on s'emploie à les éliminer des rapports entre nations.

Il y a dans le monde contemporain une contradiction de plus en plus insupportable à laisser se commettre, sous prétexte qu'il s'agit de questions internes, des actes qui seraient traités en crimes de guerre s'ils avaient lieu entre pays étrangers.

Mais comment surmonter les difficultés dénoncées ? Créer un super-État mondial qui pourrait régler partout les problèmes. Cette mirifique solution n'a contre elle que d'être du domaine des rêves. Il faudrait d'abord que tous les peuples acceptent cette autorité. Revel conçoit-il que les superpuissances vont demain s'incliner devant une autorité supérieure ? Et puis comment sera nommée cette autorité ? Par le suffrage plébiscitaire ? Non à la vérité, ce n'est pas sérieux.

Si les États nationaux n'obtiennent pas un véritable consensus populaire, comment veut-on qu'une O.N.U. quelconque obtienne un consensus mondial ?

LA FRANCE SOUS-PEUPLÉE

Dans « le Monde » du 19 août, M. Longone, rédacteur en chef de « Population et sociétés », montre combien la France souffre d'être sous-peuplée.

Chaque Français doit entretenir deux à trois fois plus de kilomètres de routes, de chemins, de voies ferrées que l'Allemand, le Hollandais ou l'Anglais. Quelques instants de réflexion montrent d'ailleurs que 91 habitants au kilomètre carré en France, 257 en Allemagne, 379 en Hollande, 230 au Royaume-Uni, entraînent des coûts d'aménagement du territoire, par tête, plus élevés pour notre pays. Il ne saurait être question de sacrifier l'infrastructure de transport, d'énergie, de télécommunications des zones les moins peuplées, à la fois parce qu'elles sont constamment « traversées » par les courants commerciaux ou touristiques et parce que leurs habitants, jusqu'au plus petit hameau, jusqu'au plus isolé des « écarts », considèrent, à juste titre, qu'ils ont droit, tout autant qu'un Parisien ou un Marseillais, à tous les

services que procure la civilisation industrielle.

D'autre part, les sous-densités, dans la concurrence inter-nations, entraînent le sous-emploi des équipements comme des infrastructures.

Et P. Longone de conclure :

Les adversaires de toute politique de croissance démographique ont pour habitude de brandir le spectre de l'explosion démographique du tiers-monde. Or, dans les pays englobés sous ce terme, la croissance naturelle est de 2,5 à 3 % par an, soit quatre à cinq fois ce qui apparaît souhaitable pour la France ; avec un taux de 3 % nos 50 millions deviendraient 122 millions en l'an 2000.

L'excès même de la croissance annule les possibilités de développement économique, alors que la France, à l'inverse, traîne encore le poids mort de sa crise démographique du dix-neuvième siècle, cause essentielle, entre autres choses, de sa sous-industrialisation.

Le mieux pour nous serait donc de maintenir un taux de croissance de 6,5 à 7 %, celui que nous connaissons depuis 1950, taux qui a l'avantage de ne pas trop peser dans les charges de la population laborieuse (investissements nécessaires pour mettre au travail une population jeune brusquement accrue). La France aurait ainsi en l'an 2000 de 62 à 65 millions d'habitants.

L'AVENIR DE L'INTELLIGENCE

L'Homme nouveau publie une conférence de Marcel Clément sur l'Avenir de l'intelligence dont le sujet rejoint les réflexions qu'Arnaud Fabre confiait récemment aux lecteurs de la « N.A.F. ».

Il y a plus d'un demi-siècle, Charles Maurras publiait « L'Avenir de l'Intelligence ». Heureuse époque ! Elle n'avait à se soucier que des problèmes qui se posaient au niveau de la découverte de Gutenberg, à peine perfectionnée, et bienheureusement limitée à l'écrit ! Plus d'un demi-siècle plus tard, poser le problème de l'avenir de l'intelligence, ce n'est plus évoquer les difficultés qu'il y a à se bien servir de l'écrit. Il s'agit, beaucoup plus humblement, de tâcher que l'homme ne soit pas réduit à la psychologie animale, au pur visuel. Ce qui constitue aujourd'hui le problème de l'avenir de l'intelligence, c'est d'obtenir que l'homme continue à penser avec le mot, le verbe vivant à l'intime de son esprit, et ne réduise pas au simple contact visuel une émotion et des passions qui lui donnent à tort l'impression de vivre en homme.

Cela ne signifie pas que la télévision soit condamnable. Elle doit être conçue comme un instrument de culture, précieux, mais ne pouvant en aucun cas se substituer au livre et à la réflexion personnelle que l'écrit suscite. L'image demande moins d'effort mais n'a pas la richesse du mot, expression du concept, de ce qui est conçu par l'intelligence.

Toute la question est de concevoir une culture moderne équilibrée pour la santé de l'intelligence.

Jacques BLANGY.

LES NOUVEAUX SIN - FEINERS

L'Irlande du Nord est pour l'heure le seul pays d'Europe à se trouver en état de guerre civile virtuelle. Voici encore quelques années, nul chroniqueur patenté de politique internationale ne se serait risqué à prédire une révolte ouverte dans une partie de l'Europe qui ne retenait guère l'attention des amateurs de conflits. Pourtant, toutes les conditions de déséquilibre se trouvaient réunies : séparation d'une nation entre deux entités étatiques, l'une pourvue de l'indépendance formelle, l'autre soumise à une puissance étrangère au travers d'institutions politiques dénuées de représentativité réelle ; situation sociale mauvaise caractérisée par un chômage endémique, excitation artificielle à la lutte entre les deux communautés du pays. Et aujourd'hui, la présence d'une armée anglaise sur le territoire irlandais fournit un prétexte suffisant à la guerre civile.

LES FAUSSES ANALYSES

Depuis le début du conflit, la grande presse internationale a usé de clichés et de schémas inadéquats pour rendre compte de la situation irlandaise. Le premier et le plus répandu de ces schémas est celui de la « guerre de religion » : les apparences ont paru confirmer ce verdict ; des fanatiques comme le pasteur Ian Paisley ont tout fait pour qu'il en soit ainsi. Or, les hommes les plus lucides des deux bords rejettent ce clivage qui rendrait les adversaires irréconciliables. L'autre analyse couramment admise est celle d'une « lutte de classes » qui opposerait les « capitalistes protestants » aux « prolétaires catholiques ». Là encore, cette analyse se révèle inexacte ; il existe effectivement un « établissement » protestant, mais les éléments les plus durs appartiennent aux couches sociales défavorisées, artisans, petits commerçants, etc. Enfin un dernier mythe veut qu'il s'agisse là d'une lutte « anti-colonialiste ». Une simple référence statistique suffit pour y répondre, les « colonialistes » sont majoritaires en Irlande du Nord. L'inanité des solutions toutes faites réussit à cacher la complexité du problème irlandais. A l'origine, il existe un fait primordial : l'existence d'une nation irlandaise, et partant d'un nationalisme irlandais.

LA NATION DÉCHIRÉE

L'Irlande forma une nation dès le Haut Moyen-Age. A partir du XII^e siècle, l'Angleterre entame la conquête de l'Irlande.

L'opposition entre la France et l'Angleterre détermine le royaume des lys à soutenir la cause irlandaise ; dès lors, l'amitié entre les deux nations ne se démentira jamais. Pendant cinq siècles, l'Angleterre s'efforcera de soumettre l'Irlande sans jamais y parvenir totalement. Après la chute des Stuart, l'Irlande connaîtra un oppresseur sans pitié dans la personne de Cromwell qui pratiquera la politique de la « terre brûlée » ; le massacre de Drogheda est encore présent dans tous les esprits irlandais. Pendant deux siècles, l'Angleterre ne cessera d'installer des loyaux sujets, en particulier des seigneurs qui confisqueront toutes les terres à leur profit. Dans le même temps, des persécutions religieuses étaient engagées contre les catholiques. De là naîtra le mythe de la guerre de religion. En 1800, l'Acte d'Union supprima le Parlement de Dublin ; à partir de cette date, l'Irlande passe directement sous domination anglaise. Les partisans de l'annexion prirent le nom d'« unionistes » et se groupèrent dans les Loges d'Orange, soutiens de la nouvelle dynastie anglaise. Pendant tout le XIX^e siècle, les Irlandais tentèrent de conquérir leur indépendance. Sous la conduite d'O'Connell, ils obtinrent quelques concessions, en particulier de la part du premier ministre Gladstone.

Mais ces concessions ne changèrent rien quant au fond, c'est-à-dire la domination anglaise. En 1916, les Irlandais se soulevèrent sous la direction de Parnell. Le soulèvement fut écrasé dans le sang. Malgré cet échec, l'Irlande obtint son indépendance en 1921, puis proclama la République après la seconde guerre mondiale. Mais la partie la plus riche du pays, l'Ulster resta aux mains de l'Angleterre, sous couvert du Parti Unioniste lié au parti conservateur anglais.

En fait, l'Angleterre a tenté d'exploiter les différends religieux pour maintenir sa domination. Elle a fait croire aux protestants qu'ils étaient citoyens britanniques à part entière, alors que la majorité d'entre eux partagent le sort misérable de leurs compatriotes catholiques. Il est nécessaire de rappeler que les protestants de la République d'Irlande vivent en parfait accord avec la majorité catholique, ce qui démontre que l'Irlande est une, malgré les conflits savamment entretenus.

Axel ALBERG.

Cinéma

LES DERNIERS FILMS FANTASTIQUES LA FIANCÉE DU VAMPIRE (HOUSE OF DARK SHADOWS)

De Dan Curtis avec Jonathan Frid et Joan Bennett.

D'après un feuilleton télévisé américain intitulé Dark Shadows ce film présente un intérêt certain. Il faudrait presque le diviser en trois parties ; la première et peut-être la meilleure sert de « mise en condition », une deuxième sans grand relief est visiblement destinée à faire pleurer les jeunes filles sensibles ; la troisième enfin compte de grandes séquences. Il est regrettable que Dan Curtis ait dû se plier aux exigences de la télévision, en particulier dans toute une série de scènes dénuées du plus petit intérêt et qui ne font qu'alourdir l'ensemble. Le côté « hautement moral » et puritain ne parvient heureusement pas à nous faire oublier l'atmosphère réellement « étrange » d'un univers clos, la beauté envahissante de certains passages, et ce curieux vampire, surgi du XVIII^e siècle, qui traîne derrière lui une ineffaçable impression de désuétude. Ce charme du passé allié à une brume quasi-permanente justifie, beaucoup plus que sa mauvaise traduction, le titre de Maison des Ombres Sombres et l'excellente composition de Jonathan Frid renouvelle le genre d'une façon intéressante.

LE FANTÔME DE LA RUE MORGUE

De Roy del Ruth avec Karl Malden et Claude Dauphin.

Une « adaptation » d'Edgar Poe plutôt primaire, en carton-pâte et très mauvaises couleurs. Seul l'horrible singe est réussi. C'est nettement insuffisant.

Dominique PAOLI.

la nouvelle ACTION FRANÇAISE

Restauration nationale

17, rue des Petits-Champs,
Paris - 1^{er} - Tél. : 742-21-93

Abonnement 30 frs.
C.C.P. NAF, Paris 642-31

Directeur de la publication :
YVAN AUMONT

Imprimerie Abexpresse
72, rue du Château-d'Eau, Paris-10^e

L'enseignement livré à l'Etat par la Révolution

Toute une série d'articles d'A.F.U. et le D.A.F. sur l'enseignement ont amplement démontré toutes les difficultés de l'enseignement actuel (structure interne, débouchés, abaissement du niveau général...) dont les causes profondes tiennent aux objectifs idéologiques fixés par la démocratie et au centralisme bureaucratique de cette énorme administration qu'est l'Education nationale.

Pour expliquer les diverses failles qui ébranlent de plus en plus l'édifice, certains démocrates de style Edgar Faure veulent nous faire croire que la raison principale se trouve dans le caractère suranné de l'organisation napoléonienne : celle-ci prévue pour un petit nombre d'élèves et d'étudiants correspondant au niveau d'instruction du début du XIX^e siècle, serait totalement dépassée par l'énorme vague de la jeunesse actuelle qui déferle dans lycées, écoles et facultés ; la solution étant alors dans une certaine adaptation de ces structures aux nécessités actuelles, d'où les différentes réformes à tous les niveaux de l'enseignement.

Il serait erroné de ne pas voir en Napoléon l'organisateur de notre Education nationale centralisée ; mais cette structure elle-même est conditionnée par les impératifs que s'était fixés l'Empire, impératifs et buts d'autant plus clairs qu'il n'a pas hésité à les faire figurer en toutes lettres dans les textes législatifs. Rappelons simplement que l'Empereur considérait essentiellement l'enseignement secondaire et supérieur comme une pépinière de fonctionnaires et de cadres destinés à affermir et servir son pouvoir. Or, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, Napoléon apparaît comme un continuateur de la Révolution française, en en assurant les conquêtes et objectifs au moyen d'un ordre plus grand, qui n'a évidemment rien à voir avec l'ordre véritable (1).

Avant lui, la Révolution avait été centralisatrice (cf. les différentes lois et décrets de la Constituante et de la Convention concernant les finances et l'organisation générale de l'enseignement). Mais quels sont les fondements de cette centralisation ? Ils apparaissent à travers les différents projets de l'époque révolutionnaire, projets qui aboutissent à une législation de l'enseignement : projets Talleyrand et Condorcet amenant les décrets de la Constituante, travaux du comité d'Instruction Publique avec Lakanal et Ronime aboutissant à la création des Ecoles centrales, projets de Chaptal et Fourcroy sous le Consulat. On peut distinguer deux objectifs principaux : destruction de l'enseignement d'Ancien Régime jugé sclérosé et trop confessionnel, réorganisation complète avec pour but avoué de diffuser

les lumières de la raison, dans la droite ligne de la pensée philosophique du XVIII^e siècle, et d'asseoir l'idéal et la pratique républicains chez les jeunes citoyens. On retrouve à l'époque ces préoccupations à l'échelon le plus bas, même dans le secondaire et le primaire. Ce passage d'un administrateur municipal sous le Directoire en est un exemple (2). « Il faut que le civisme, que la moralité, que la capacité des instituteurs et des institutrices soient connus. Quiconque n'est pas républicain, ne peut former un républicain ; quiconque n'a pas de mœurs, ne peut former un homme vertueux ; et quiconque est un ignorant et un fanatique attaché à des préjugés religieux, ne formera jamais qu'un être semblable à lui. Il faut se donner bien des gardes de lui confier le cœur sensible d'un enfant, il faut l'éloigner des fonctions sacrées d'instituteurs ».

Or comment répondre à ces impératifs, si ce n'est par l'intermédiaire d'une administration dirigeant et contrôlant à tous les échelons les finances, les maîtres et les programmes : d'où la centralisation.

Sous l'Ancien Régime, cette centralisation et ces objectifs idéologiques n'existent pas. Peut-on alors calquer une saine réorganisation de notre enseignement actuel sur celui existant par exemple à la fin du XVIII^e siècle ? Ce serait bien entendu une grave erreur contraire à un sain empirisme organisateur.

Laissons de côté l'enseignement supérieur, déjà bien étudié, pour nous attarder sur le secondaire. Comment se présente-t-il à la fin de l'Ancien Régime ?

Sous une forme autonome. Les collèges disposent en effet de l'autonomie administrative et financière : ils possèdent des biens particuliers assurant leur indépendance, gérés par un bureau d'administration. La discipline et les programmes sont en général réglés sur l'université provinciale, ceci n'excluant pas les possibilités d'innovations ou de règlements locaux. Ainsi, en plus de la formation purement classique qui y est donnée, le latin en reste l'élément principal, certains collèges ressentent la nécessité de diffuser un enseignement plus pratique, correspondant aux nécessités de l'époque : maths, sciences et langues vivantes viennent alors se greffer sur l'enseignement classique. On ne peut d'ailleurs trop lui reprocher ce caractère traditionnel, puisqu'existaient à côté de lui des écoles de formation professionnelle, en liaison avec la vie économique du pays.

Evidemment, cette éducation était en grande partie confessionnelle, la majorité des établissements étant tenus par des congrégations ou le Clergé séculier, après

le départ des Jésuites en 1764. Mais remarquons simplement que cela correspondait aux besoins et désirs de l'énorme majorité de la population française, alors catholique. D'ailleurs les cahiers de doléances du Tiers-Etat sont très favorables à cet aspect religieux et classique, formulant seulement quelques désirs de réformes, sur le plan des études et du recrutement des maîtres.

Enseignement de classe ? Comme veulent le faire croire les marxistes ? Nullement. Le Tiers-Etat y est fortement représenté, même dans ses éléments les plus pauvres, constituant souvent plus de la moitié des effectifs (3). D'ailleurs, pratiquement partout en France, cette instruction est gratuite, vivant sur ses propres ressources, des bourses d'études étant normalement distribuées (ainsi Robespierre en profita durant ses études à Louis-le-Grand) et à la faveur de cette gratuité, toutes les conditions sociales s'y coudoient.

Quant à l'action de l'Etat, elle se borne à un contrôle général, ou à des lignes directrices de réformes, quand le besoin s'en fait réellement sentir. Ainsi, en février 1763, le roi Louis XV proclame un Edit sur l'enseignement secondaire, qui « sans préjudicier aux droits légitimes » donne un cadre de réorganisation administrative aux collèges particuliers. Son préambule mérite réflexion, car il donne les conceptions générales du roi : la finalité de l'instruction y est définie comme une « éducation dans les lettres et les bonnes mœurs, culture et accroissement des différents genres de connaissances », les écoles étant reconnues comme « fondements de la durée et de la prospérité des Etats » (ce mot entendu dans le sens de pays ou nation) devant préparer aux divers emplois de la société civile.

Rien d'idéologique dans ces propos, mais la simple constatation de la double finalité de l'instruction : une formation générale de l'esprit ainsi qu'une préparation à la vie professionnelle. Tels sont les impératifs d'une véritable conception de l'enseignement.

RÉGIS COUSTENOBLE.

(1) Ceci est très bien expliqué dans le « D.A.F. » n° 2 et 3, l'enseignement, pages 9 à 11.

(2) Cet article a été rédigé à la suite d'un D.E.S. sur l'enseignement à la fin du XVIII^e siècle dans la région de Maubeuge.

(3) Pour prendre un exemple précis, à la veille de la Révolution française, le collège de fille accueillait sur le total de ses effectifs, 70 % d'enfants appartenant au Tiers-Etat. Cf. également les études sociologiques du Père de Dainville sur les collèges au XVII^e et XVIII^e siècles.

EN OCTOBRE NOTRE 1^{er} CONGRES ROYALISTE UNIVERSITAIRE

Après le camp d'études de la Nouvelle Action Française, les travaux préparatoires du Congrès Royaliste Universitaire se poursuivent. Dans un récent numéro de la *N.A.F.*, (p. 14-16) nous avons présenté les principes directeurs qui nous permettront de définir une stratégie universitaire et de la lier à une stratégie globale d'A.F. dirigée contre l'Etat républicain.

Le combat contre-révolutionnaire dans l'université, envisagée comme composante du pays légal, exige, avant que soit abordée la définition des objectifs tactiques, une étude approfondie de l'université.

Cette première étude essaiera de préciser l'exacte situation de l'Université, et, au premier chef, de l'étudiant, vis-à-vis de l'Etat républicain d'une part, de la société française active d'autre part.

La description des mécanismes d'intégration de l'Université au pays légal devra permettre de dégager les trois contraintes essentielles qui illustrent cette intégration :

- La contrainte financière qui ne laisse aux universités « autonomes » que des pouvoirs d'aménagement et de distribution internes des enveloppes budgétaires allouées par le ministère.
- La contrainte administrative qui se traduit par la possibilité d'intervention directe des recteurs et du ministre de tutelle. L'article 18 de la loi d'orientation prévoit ainsi le cas de difficultés graves dans le fonctionnement des organes statutaires, mais ne définit pas les circonstances donnant qualité au recteur pour prendre toutes mesures conservatoires...
- La contrainte pédagogique qui est exercée en particulier, par l'arrêté du 19 mars 1970 et, en général, par le monopole de l'Etat en ce qui concerne les conditions d'obtentions et de délivrance des diplômes.

L'inféodation de l'Université au pays légal conduit alors à reconsidérer la finalité de l'enseignement supérieur et les relations de l'Université avec le monde actif de la vie professionnelle. Deux dimensions d'études nous sont offertes :

- L'étudiant aujourd'hui : parce qu'il a tendance à vivre en milieu clos — milieu géographique : campus, cité-U. ; milieu sociologique : condition étudiante prolongée du fait de l'allongement des études, réaction contre le mythe de l'étudiant « privilégié, improductif et coûteux » — l'étudiant est trop souvent coupé du monde réel.
- L'étudiant et son avenir : l'absence d'une politique de débouchés sérieuse, l'incapacité de définir l'évolution des besoins de la nation, sont à l'origine d'un malaise étudiant et favorisent le phénomène déjà évoqué.

La conjugaison de ces éléments aboutit également à la formation d'un terrain favorable aux troubles qui accentuent encore la dissociation de l'Université et du pays réel.

Cette première étude, essentiellement descriptive, constituera le support indispensable à toute réflexion sur la manière et les moyens de briser les appareils légaux omniprésents dans l'Université, que nous développerons dans nos prochains numéros.

Secrétariat National
Universitaire.

- Adressez toute correspondance concernant le Congrès au S.N.U. — Nouvelle Action Française, 17, rue des Petits-Champs - Paris (1^{er}).

(Suite de la page 8)

des esprits plus humains...» « Les répercussions, les ricochets et les cascades d'influence (de l'hellénisme) sont infinis, et leur histoire bien conduite résumerait l'office des traditions et des progrès de la Raison partout vivace, à travers les hautes sciences, les lettres humaines, les beaux-arts universels : sans préjudice de développements ultérieurs possibles dans le monde jaune et le monde noir. Les négrillons hellénisés n'y gagneront pas un nez grec, mais Socrate était bien Camus ! » (Que nous reste-t-il de la Grèce.) Ceux qui veulent nous fabriquer un Maurras raciste auront du mal à se faire prendre au sérieux.

GÉRARD LECLERC.

(A suivre.)

SERVICE LIBRAIRIE

Charles MAURRAS

Critique et poésie .. 22 F

Mes idées politiques 20 F

Marie-Madeleine MARTIN

Le Roi de France 15 F

Histoire de l'Unité

Française 14 F

Le Latin immortel ... 24 F

Adressez vos commandes au service librairie accompagnées de leur montant (augmenté de 1 F pour frais d'envoi).

ATTENTION

Effectuer tous vos règlements à l'un des C.C.P. suivants en précisant la nature du versement :

- Nouvelle Action Française : Paris 642-31.
- A.F. Université : Paris 1918-59.
- Dossiers d'Action Française : Paris 1898-45.

CAHIERS CHARLES MAURRAS

On nous prie d'annoncer la parution du numéro 38 des *Cahiers Charles Maurras*, édités par la SDEDOM, 13, rue Saint-Florentin - Paris (8^e) comprenant plusieurs textes de Maurras peu connus.



Une anthropologie maurrassienne ?

GÉRARD LECLERC.

L'Homme et non l'homme nommé Callias

Dans leur délire, nos « empiristes logiciens » entrevoyaient une vérité dont ils sont bien en peine de saisir la portée, faute de pouvoir la situer dans son cadre, sa structure générale. Oui, il est bien vrai que la nature ne connaît que le particulier. Ainsi, l'expérience sensible nous met en présence d'arbres (au pluriel !). Ce sont bien des hommes que nous connaissons, des individus particularisés, différents. D'où vient alors que notre intelligence conçoit l'idée d'arbre ou d'humanité ? Est-ce par simple nécessité de langage, ou exigence du réel ? Vieux problème de la philosophie, qui provoqua au Moyen Âge la fameuse querelle des universaux !

Si l'on prend parti pour l'intelligence contre le nominalisme ou l'idéalisme, la question se pose clairement dans la perspective de la dialectique du Même et de l'Autre. Dans chaque homme se retrouve ce qui est identique, « même » en tout homme mais aussi ce qui le particularise, l'individualise, le fait « autre ». Ainsi, il est légitime de parler d'Homme, d'Humanité puisqu'il existe une identité humaine, permanente et qui se retrouve dans tous les individus. Et voilà qui nous permet de poser les premiers principes d'une science de l'homme, d'une anthropologie dont nous affirmons la priorité et la primauté par rapport aux différentes disciplines particulières qui ont l'homme pour objet.

C'est de la philosophie, me dira-t-on. Je répondrai en ce cas avec le professeur Jugnet que toute doctrine politique suppose (implicitement ou explicitement) une anthropologie philosophique et une théorie de la connaissance. Qu'on ne rétorque pas à cela que Maurras ne se voulait pas philosophe ! Parce qu'alors je reprendrai toute son œuvre et par exemple ses multiples attaques contre Kaut et je ne vois pas comment on pourra me soutenir que ne s'y trouve pas formulée une théorie de la connaissance... antikanienne ! L'anthropologie philosophique chez Maurras ? mais que l'on reprenne « la politique naturelle » le texte le plus cité et le plus méconnu entre tous ! On y retrouvera toute la science de l'homme des Grecs et des grands philosophes exprimée dans des termes d'une modernité étonnante. Edgar Morin y retrouverait sa chère « dialectique des rapports individu-groupe-espèce » évidemment fondamentale. Et à son étude, les querelles entre humanistes et structuralistes pourraient cesser puisque les uns et les autres y retrouveraient leurs vérités

réconciliées et mariées sans mésalliance !

Cette anthropologie est indispensable au fondateur de la science politique, parce qu'en politique on étudie une *physique* mais une *physique humaine* dont les déterminismes sont d'une nature particulière, conditionnels. Conditionnels précisément parce que l'homme s'y affirme avec toute sa différence spécifique, son caractère raisonnable qui implique la liberté de son action. En histoire comme ailleurs, les déterminismes jouent avec le hasard. Mais joue aussi cette liberté particulière à l'humanité.

C'est à l'anthropologie qu'il appartient d'expliquer ce complexe de déterminisme et de liberté, mais une seconde raison rend impérative cette anthropologie au politique. C'est qu'il n'a pas seulement à connaître mais qu'il a également à agir. La politique n'est pas seulement une science, elle est aussi un art. Cet art réclame des principes d'action de deux ordres différents, l'un relève de la technique politique, l'autre de la morale politique. Or, seule une connaissance anthropologique pourra l'éclairer dans le second ordre en lui indiquant les règles du juste et de l'injuste, du bien et du mal, ceci en conformité avec la nature et les finalités de l'homme.

Il n'est donc pas surprenant que Maurras dans « la politique naturelle » nous donne cette anthropologie indispensable.

Il n'est pas étonnant non plus que cette science de l'homme commence par déterminer comme nous l'avons noté, l'identité de l'espèce, « le même » chez tous les individus. Comment se représente cette identité ?

« C'est un composé de science et de conscience : quelque chose de MEME qui porte les uns et les autres à voir, sentir, retenir en tout objet, ce qui est aussi le MEME, invariable, invarié, fixé ; une faculté d'adhérer spontanément aux axiomes universels des nombres et des figures ; à se réfugier et à se reposer dans les perceptions ou les acquisitions mémorables du bon sens et du sens moral ; la distinction du bien et du mal ; l'aptitude à choisir ou à refuser l'un et l'autre. Enfin, d'un mot ce qui, avec des formes ou des intensités diverses, constitue en son essentiel, le Personnel. »

Pour préciser sa pensée, Maurras imagine « l'architecte de la cité de l'âme » se servant d'un compas « d'une ouverture constante pour décrire un petit cercle concentrique à circonférence rigide ; le cercle déterminera le réduit où tient, où s'accu-

mule le trésor, le dépôt des biens spirituels et moraux dont la Raison et la Religion s'accordent à faire l'attribut à l'humanité. Tout homme, ayant cela, vaut tout autre homme pour cela. Là siège donc l'impénétrable et l'invincible, l'inaltérable, l'incoercible, le sacré. Les neuf dixièmes de l'Amour, qui sont physiques, reçoivent là leur mystérieux dernier dixième, demi-devin, étincelle qui l'éternise ou le tue. C'est le lieu réservé du plus haut point de nos natures. Et comme il se répète en chacun des hommes les plus dissemblables, c'est leur mesure, enfin trouvée... »

Ce texte est évidemment fondamental. On en voit immédiatement les implications. En physique politique, il ne sera jamais possible d'évacuer l'identité humaine, l'élément personnel, volontaire. D'autre part, la morale saura que les mesures de la raison lui servent de principes. Enfin, les produits de l'art humain, les biens capitalisés par les peuples du monde seront jugés par la raison, l'intelligence commune qui appréciera leur valeur. Cela signifie que les civilisations seront jugées par rapport aux progrès véritables qu'elles ont légués à l'humanité, au point de perfection auquel elles auront amené l'homme.

Ainsi s'explique la valeur que Maurras donne à l'exemple grec. Relisons *Anthinéa* : « L'art et même la vie des Grecs ne sont pas d'immobiles objets ayant été une fois, puis ensevelis. Il faut les concevoir dans leur suite perpétuelle ; à travers la mémoire et le culte du genre humain. Chacun s'arrête et puise à cette onde jeune et limpide, dont le murmure est divinement accordé à ce que l'homme universel a de plus profond. »

L'homme universel ! C'est l'homme universel en ce qu'il a de plus profond qui juge de la perfection de l'art des peuples ! Pour Maurras, cela ne fait pas de question. La valeur d'un art ou d'une civilisation ne tient pas au sang des races, ni même aux conditions géographiques, ni même à la langue, mais à l'exercice de la raison qui n'est le privilège d'aucun peuple particulier. C'est pourquoi tous les peuples peuvent en juger.

Ceci explique que lorsque Maurras analyse l'hellénisme, il puisse en quelque mesure le concevoir sans frontières : Ceux qui « hellénisaient » à proportion qu'ils étaient plus latins « hellénisaient » plus encore à proportion qu'ils étaient

(Suite en page 7)